

Des nouvelles de nos associations

OUEST AVEYRON FOOTBALL

50 ans après sa création en 1971, le Football Club de NAUSSAC (après s'être rapproché de Salles Courbatiés et de Villeneuve) devient Ouest Aveyron Football.

Ce nouveau club portera bien son nom car il couvre par ses licenciés un très large territoire de l'ouest Aveyron, et va faire partie des plus grands du département en termes d'effectif (près de 250 licenciés). Ce club regroupera donc les communes de NAUSSAC, SALLES COURBATIERS, VILLENEUVE et TOULONJAC.

L'école de Foot va permettre d'offrir la pratique du football à toutes les catégories de jeunes de 7 ans jusqu'à 17 ans. Pour ce qui est des seniors, 2 équipes évolueront en D1 et D2, soit au plus haut niveau départemental, et l'équipe 3 jouera en D4.

Le bureau est constitué d'une vingtaine de personnes provenant de l'ensemble du territoire, y compris de Naussac.

Si vous souhaitez rejoindre ce club (en tant que joueur, dirigeant, éducateur, bénévole...) et/ou des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Mme Sandrine BLANC (Secrétaire générale du Club) au 06 27 57 35 42 ou bien par mail : scbhl12@orange.fr

CLUB DE L'AMITIE

Depuis sa création en 78, le club de l'Amitié participe à l'animation de la vie communale et organise diverses activités ou manifestations; il conserve auprès de ses 130 adhérents les activités fondatrices (repas, voyages, jeux de société) et les complète avec d'autres plus en rapport avec l'autonomie recherchée pour les seniors avec des activités physiques adaptées, mais c'est aussi avec des actions de prévention santé au travers d'ateliers et conférences, et c'est encore mener les seniors à utiliser leur matériel informatique pour des applications autres que ludiques. Et c'est enfin les remettre à niveau pour conduire en toute sécurité.

Ainsi avec 5 autres clubs sont déjà mise en place les activités communes suivantes :

- **Activité Physique Adaptée -APA** : le lundi après-midi (06 85 19 64 42)
- **Yoga le lundi matin** (06 59 04 13 41)
- **Randonnées pédestres** : le mardi après-midi (06 85 19 64 42)

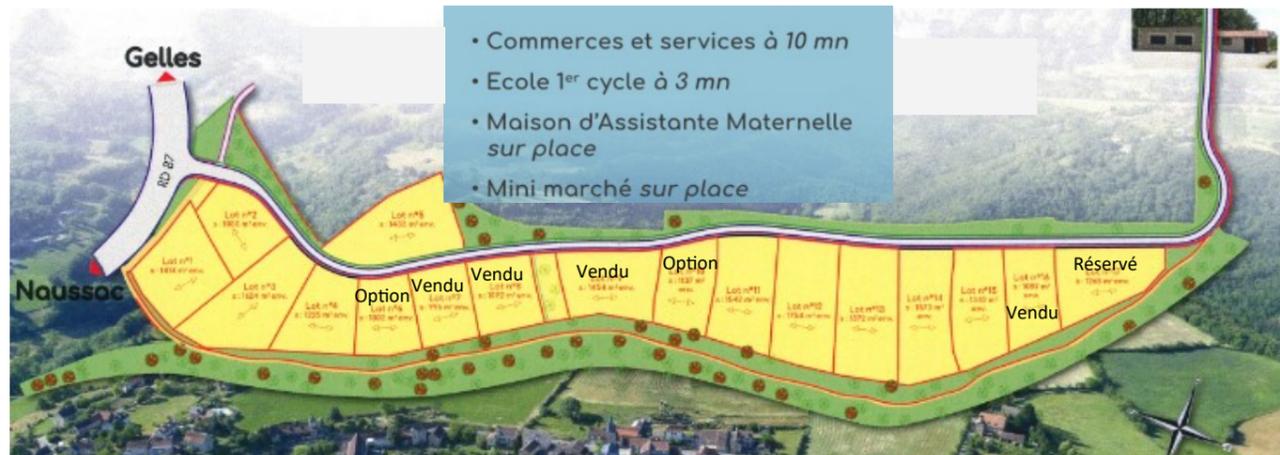
La suite du programme se fera en fonction de l'évolution de la situation sanitaire :

- **Les Ateliers et conférences dans le domaine de la santé**
- **L'informatique**
- **La mise à niveau des connaissances du code de la route**

Lotissement

La première maison est finie. D'autres constructions sont en cours. Un à deux lots supplémentaires vont être vendus dans l'année.

Il reste de nombreuses possibilités d'accueil, n'hésitez pas à en parler autour de vous.



Lettre d'informations

SEPTEMBRE 2021

NAUSSAC



SOMMAIRE :

- **Employés communaux**
- **Equipements communaux**
- **En Bref**
- **P.L.U.I.**
- **Déchets**
- **Associations**
- **Lotissement**
- **MAM**
- **Ecole**

HORAIRES :

- **Agence Postale**

Mardi, Vendredi :
10 h 00 – 12 h 00
Mercredi, jeudi :
13 h 30 – 15 h 30
Samedi :
9 h 30 – 12 h
Tel : [05.65.64.85.06](tel:05.65.64.85.06)

- **Mairie**

Mardi et Jeudi :
14 h - 17 h
Vendredi :
13h30 - 16h
(! Changement)
Samedi :
10 h – 12 h
Tel. : [05.65.64.62.43](tel:05.65.64.62.43)

Courriel : mairie-naussac@wanadoo.fr

- **Déchèterie**

Du Mardi au Samedi :
9h-12h et 13h30-17h30
Tel. [05.65.29.20.72](tel:05.65.29.20.72)

La période que nous traversons n'est pas propice à l'avancement de grands projets, tant les interrogations sont importantes et les incertitudes légions.

Néanmoins il est indispensable de se protéger pour continuer à espérer, anticiper d'éventuelles évolutions et être plus forts pour s'adapter à un avenir que l'on souhaite tous meilleur.

A travers ses quelques lignes notre volonté est de vous tenir informés du quotidien de notre commune.

Naturellement nous vous ferons part au fur et à mesure de l'avancement de nos réflexions qui, nous l'espérons, pourront bientôt devenir des projets.

Du nouveau chez nos agents

Suite au décès subit de Mr Serge GUIRAUD, Mr Arthur AVRIL était notre seul employé et à mi-temps. Il va sans dire qu'avec le début d'été pluvieux et une pousse d'herbes exceptionnelle, Arthur a été très occupé. Pour palier à ce manque de main d'œuvre, nous avons recruté Mr Arnaud BOURGOIS en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence), donc aidé par l'état. Le contrat est de 30h semaines pour une durée de 9 mois dans un premier temps.

Mr BOURGOIS a été artisan paysagiste durant de nombreuses années, avec une spécialité dans les aménagements de murets et de dallage en pierres. Nous sommes pleinement satisfait de ses premiers jours de travail.

Du nouveau dans nos équipements

Notre véhicule de service a eu une grosse panne, le coût de la réparation était plus élevé que sa valeur marchande, nous avons décidé de le remplacer.

Au vu du faible écart de prix entre l'occasion de qualité et le neuf, nous avons opté pour l'achat d'un 3,5 T neuf. Après consultation il s'est avéré que le garage Ford proposait la meilleure offre avec une garantie de 5 ans.

D'autre part nous étudions l'opportunité d'acquérir du matériel plus performant pour la tonte.

M.A.M

L'extension de 30m² est terminée, 3 assistantes maternelles y travaillent : Carmen Santatecla, Anaïs Balat et Marie Groult (depuis le 17 mai 2021). Il y a actuellement 11 contrats pour 9 places et une demande est en cours afin d'accueillir 12 enfants.

La structure est ouverte de 7h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour plus de renseignements ou pour une visite téléphonez au :
05.65.63.96.94 - 06.33.90.65.52 - 07.57.55.28.92 - 06.23.94.49.02

Ecole

95 élèves ont pris le chemin de l'école pour cette rentrée scolaire. Un effectif stable qui nous permet de conserver nos 4 postes en répartissant les élèves en 4 classes.

Le protocole sanitaire est toujours en vigueur avec une autorisation de quitter le masque pendant les récréations.

Des travaux ont été effectués à l'école :

- du carrelage a été posé sur le sol de la cantine
- une partie de la toiture de l'école a été refaite

Un terrain multisports a été créé par la commune de Causse et Diège à proximité de l'école ce qui va permettre aux élèves d'avoir un équipement supplémentaire pour les activités sportives.

En bref

Défibrillateur

Un défibrillateur a été installé au bas de l'escalier de la salle des fêtes à Naussac, il est à la disposition de tous et facile d'utilisation. N'hésitez pas à l'utiliser en cas de besoin, en espérant que cela n'arrive pas.

Sécurisation routière

Des études ont été effectuées sur la traversée du village de Naussac, le long de la route de Peyre-naut ainsi que sur la route de la Cazelle. Des radars pédagogiques vont être installés et des aménagements de sécurité seront réalisés en plusieurs étapes. Une réunion publique a été programmée sur le secteur de Peyre-naut.

Aire de co-voiturage

A Pomels, les travaux sont enfin terminés. En haut de Naussac et à proximité de la MAM, les panneaux sont en place, dès que la situation sanitaire le permettra n'hésitez pas à utiliser ces aires. Nous réfléchissons à la mise en place de liens vers des sites de co-voiturage de courtes distances.

Extension des consignes de tri

A partir du 1er Novembre 2021, tous les emballages devront être déposés dans les containers de tri sélectif (poubelle jaune). Des informations suivront.

P.L.U.I, ça avance

Le Plan Local d'Urbanisme Inter-communal est réalisé à l'échelle de la communauté de communes.



Il s'agit d'une nouvelle organisation du territoire qui devra s'inscrire dans les orientations nationales. Celle-ci tendent vers la 0 artificialisation des sols, c'est à dire pas de nouvelles consommation d'espace pour l'urbanisation.

Nous n'échapperons pas à ces restrictions très drastiques. Cela va nous obliger à convertir en zone agricole ou naturelles des espaces actuellement constructibles.

La procédure va durer encore plusieurs mois, des réunions publiques ont eu lieu, des bulletins ont été distribués.

Nous devons donc réfléchir aux meilleures options dans ce cadre très contraignant qui nous enlève toute possibilité de développement en dehors des secteurs déjà fortement urbanisés.

Les déchets, il faut le dire...

La compétence déchets est elle aussi gérée par la communauté des communes « Ouest Aveyron Communauté ».

Même si toute la communication sera faite en temps utile, il nous appartient de vous faire part de quelques éléments : Sur les déchets ménagers, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) va être multipliée par 4 en quelques années, passant de 17€/T à 65€/T (une personne produit en moyenne 300 Kg de déchets/an).

Le coût du traitement va lui aussi subir une forte augmentation, si

bien que d'un coût global moyen de 110€/habitant/an, nous allons passer, si nous ne changeons rien, à 160€/habitant/an. Il s'agit de moyennes, ces augmentations seraient bien plus fortes pour certains. La répartition actuelle, basée sur le foncier bâti est source de nombreuses critiques et sa logique est souvent décrite comme injuste.

Des études sont actuellement en cours à l'échelle de la communauté de communes pour trouver des solutions permettant globalement d'enrayer les augmentations du budget ordures ménagères. Cela passera par de forts changements d'habitudes et de tarifications. Seul un effort de tous permettra d'atteindre ces objectifs tant financiers qu'environnementaux.

